

Pôle enfance PAPJ



Responsable Accueil de Virson :
Rémi OLLARD / 05.46.68.79.44

OCTOBRE 2017



Horaires d'accueil des enfants

Lundi : 7h30–9h / 16h30–19h - Ecole Virson
7h30–8h30 / 17h–19h - Ecoles Bouhet, Chambon

Mardi : 7h30–9h / 16h30–19h - Ecole Virson
7h30–8h30 / 17h–19h - Ecoles Bouhet, Chambon

Mercredi : 7h30–9h - Ecole Virson
7h30–8h30 - Ecoles Bouhet, Chambon

Jeudi : 7h30–9h / 16h30–19h - Ecole Virson
7h30–8h30 / 17h–19h - Ecoles Bouhet, Chambon

Vendredi : 7h30–9h / 16h30–19h - Ecole Virson
7h30–8h30 / 17h–19h - Ecoles Bouhet, Chambon

Bulletin d'inscription au verso
à déposer à l'accueil
ou
à renvoyer par mail

TARIFS Péri-scolaire matin et soir

Facturation à l'heure entamée

*Tarifs applicables au 01/09/2014

Coût horaire	Allocataire CAF/MSA	Passeport CAF/MSA		
		Q3	Q2	Q1
1 Heure	2.50 €	2.40 €	2.30 €	2€ 20
2 Heures	4.50 €	4.40 €	4.30 €	4.20 €
3 Heures	6 €	5.90 €	5.80 €	5.70 €
Hors CAF /MSA - majoration de 0,50 € par heure				
Le goûter est à 0,60 €, il est automatiquement facturé sur la 1ère heure de présence				

RETARD
5€ par quart d'heure / famille

Absence non justifiée
Matin 2,50 € / enfant
Soir 5 € / enfant

Directrice de l'association :
Céline ESPIOT / 06.11.87.11.48

Secrétariat :
Elodie SERER

☎ 05.46.01.97.69
contact@papj.fr
www.papj.fr



Programme Périscolaire



**BULLETIN D'INSCRIPTION
PERISCOLAIRE
OCTOBRE 2017**

Ecole : Vérines Croix Chapeau RPI (Virson / Bouhet / Chambon)

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Chez les grands :

- ☞ *La main à la pâte*
- ☞ *Le papier, ça déchire*



L'équipe d'animation

Responsable de l'accueil : Rémi Ollard
Animatrices : Marie Neveu,
Céline Stroobants

Chez les petits :

- ☞ *Atelier "Bob la bricole"*
- ☞ *Récré-atelier - A la recherche des couleurs*



Vacances de Toussaint

**Du 23 Octobre 2017
au 05 Novembre 2017**

Abs pour maladie : fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence
Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

Annulation de dates : 1 semaine avant la date concernée par écrit

Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurances de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées.

Nom et Signature des parents,

SIGNATURE OBLIGATOIRE